

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Lot : 5 986 322 (1017, Principale)

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le mardi 5 juillet 2022 à 19 h, au lieu ordinaire des séances.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

Lot 5 986 322 au 1017, rue Principale.

Nature et effets :

La demande consiste à construire un garage isolé de type résidentiel d'une superficie de 178.37m² tandis que la dimension maximale dans cette zone est de 110m², et d'y installer deux portes de garage dont leur hauteur respective est de 3.65m et 4.26m. La hauteur maximale autorisée d'une porte de garage est de 2.75m en vertu du Règlement de zonage no.231-2006.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec la soussignée par courriel à l'adresse dg@ileauxnoix.qc.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée ordinaire du mardi 5 juillet 2022 à 19 h.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 21 juin 2022

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière